

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JUILLET 2020

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, au Centre de Congrès, 1 bis, place des Carmes, à Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, bonsoir. Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent, suppléé par Bruno SERRE

Catherine AMALRIC : absente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Bernard BERTHELIER

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIÈRE : présente

Christelle CHASTEL : présente

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : absent, représenté par Pierre MATHONIER

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : absent

Aurélie DEMOULIN : présente

Jean-Luc DONEYS : absent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : absent, représenté par Philippe MAURS

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Charly DELAMAIDE

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : absente, représentée par Jean-François RODIER

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : absent, suppléé par Marie-Jeanne PETERS

Martine JACONY : présente

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : présente

Evelyne LADRAS : présente

Isabelle LANTUÉJOUL : présente

Dominique LAVIGNE : présente

Jean-Luc LENTIER : présent

David LOPEZ : absent, représenté par Isabelle LANTUÉJOUL
 Philippe MARIOU : absent, représenté par Julien VIDALINC
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Jean-Antoine MOINS : absent, représenté par Stéphane SAUTAREL
 Maryline MONTEILLET : absente, suppléée par Annelise MICHEL-GAGNAIRE
 Maxime MURATET : présent
 Christophe PESTRINAUX : absent, représenté par Philippe COUDERC
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Stéphane SAUTAREL : présent
 Guy SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : absent, représenté par Valérie RUEDA
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

HOMMAGE À MADAME AGNÈS COURCHINOUX

Nous avons appris ce matin le décès de notre ancienne collègue, Agnès COURCHINOUX. Je vous propose que nous fassions une minute de silence.

(Les conseillères et conseillers communautaires et toutes les personnes assistant à la séance du Conseil Communautaire observent une minute de silence)

Merci.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Vous avez dû recevoir le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 3 février 2020. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Non.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 3 février 2020 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Notre ordre du jour se décompose en deux séries de délibérations :

- Une première série de délibérations dites du groupe A (qui, sauf demande d'un membre du Conseil et conformément au règlement intérieur, sont votées en bloc).
- Une deuxième série de délibérations : les délibérations du groupe B (qui sont présentées et débattues de manière individualisée).

Le choix entre le groupe A et le groupe B s'est fait en Bureau Communautaire.

Le groupe A comporte les délibérations suivantes :

- la dissolution du SMOCE ;
- l'approbation du Budget Primitif 2020 de l'Office du Tourisme ;
- l'approbation du CRAC pour le Village d'Entreprises ;
- l'approbation du CRAC de la ZAC d'Esban ;
- les modalités de consultation pour les travaux de rénovation de la halle dans le cadre des travaux d'aménagement du PEI ;
- la programmation 2020 du Contrat de Ville ;
- la gestion des espaces publicitaires et précisément le prolongement de la durée des contrats publicitaires que nous avons avec les annonceurs ;
- l'approbation de la Convention Intercommunale d'Attributions ;
- la confirmation des décisions prises par le Président en vertu de ses délégations élargies liées à l'état d'urgence sanitaire dû à l'épidémie de Covid-19 ;
- la composition des Commissions de Travail du Conseil ;
- la création et la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. (pour ces deux délibérations, ce sont des annexes et des délibérations qui vous ont été jointes avec la liste des participants) ;
- la création et la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap. Cette délibération proposée par le Bureau est déposée sur table ;
- la composition du Comité Technique et du C.H.S.C.T de la CABA ;
- l'annulation des droits de place des Aires d'Accueil des Gens du Voyage pendant la période de confinement liée au Covid-19 ;
- le tableau des effectifs ;
- la création d'un poste contractuel de chargé de mission « Projeteur ».

Il y avait une délibération qui portait le n° 24 sur le recrutement de l'adjoint au chef du service juridique. Elle a été retirée parce que la candidate pressentie n'a finalement pas donné suite.

Voilà les délibérations du groupe A. Y a-t-il des questions sur ces délibérations ou des éclaircissements que vous souhaiteriez avoir ? Non. Je vais donc les faire approuver globalement.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir débiter l'examen des délibérations du groupe B.

La première délibération, c'est une délibération que va nous présenter Christian POULHES et qui concerne le compte de gestion 2019.

DÉLIBÉRATION N° 1 : FINANCES – COMPTES DE GESTION 2019

Rapporteur : M. Christian POULHES

M. POULHES.- La première délibération et les trois autres en suivant me reviennent ce soir. Les trois premières délibérations que je vais vous présenter sont d'ordre purement formel puisqu'elles concernent les résultats de l'année 2019 et que ceux-ci ont été intégrés au Budget 2020 voté par la précédente Assemblée le 3 février dernier. Par contre, la 4^{ème} délibération constitue la Décision Modificative n° 1 et concerne tous les budgets. Elle est la conséquence quasi exclusive de la crise sanitaire et enregistre à ce jour comptablement l'ensemble des décisions prises par notre Assemblée dans l'intervalle entre le 17 mars et ce jour pour faire face à la conjoncture.

Par anticipation, lors du vote du Budget, nous avons estimé les résultats 2019 et procédé à l'affectation de ceux-ci en l'absence du retour, alors, du Compte de Gestion par notre Trésorier.

Après contrôle, les comptes sont conformes et valides et seules quelques rectifications pour des écarts minimes sont opérées.

Ainsi, pour le Budget Principal, le résultat de la section d'investissement doit être minoré de 2 640 €. Inversement, le résultat de la section de fonctionnement du même Budget Principal est majoré de 913,82 €.

Au niveau du Budget de l'Assainissement, le résultat définitif de la section de fonctionnement est inférieur de 196,92 € à la prévision.

Enfin dans le Budget du TDMA, le résultat de la section de fonctionnement est, lui, supérieur de 286,80 €.

Nous avons donc constaté, si mes comptes sont justes, un petit enrichissement en notre faveur de 1 636,30 €, qui n'était donc pas dû et qui est aujourd'hui certifié.

Pour l'ensemble des 7 autres Budgets, Comptes de Gestion et Comptes Administratifs sont concordants. Pour l'ensemble de ce travail et devant de si faibles écarts, il faut souligner la qualité du suivi budgétaire et comptable pour notre Collectivité.

Concernant le Compte de Gestion 2019 qui est la première délibération que je rapporte, et préalablement au vote par notre Assemblée des Comptes Administratifs, il convient d'approuver sans réserve les Comptes de Gestion 2019 établis par le Trésorier pour le Budget Principal et nos 9 Budgets Annexes.

Voilà, Président, le rapport de cette première délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des questions sur ces Comptes de Gestion qui sont les comptes inversés des Comptes Administratifs, mais tenus par la Trésorerie ? Pas de questions. Je mets donc ces Comptes de Gestion au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur POULHES, vous pouvez présenter la deuxième délibération relative aux Comptes Administratifs.

DÉLIBÉRATION N° 2 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Rapporteur : M. Christian POULHES

M. POULHES.- La délibération n° 2 porte donc sur les Comptes Administratifs. Je vais aller tout de suite dans la délibération au tableau des comptes consolidés, étant précisé, comme il le montre, que l'excédent cumulé de tous nos budgets 2019 se monte en fonctionnement à 6 620 714,48 €, et qu'en investissement, après reprise des restes à réaliser, le résultat est positif pour 1 208 014,21 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter les Comptes Administratifs 2019 et l'ensemble de leurs annexes établis par M. Michel ROUSSY, Président, au titre de l'exercice 2019, ceci tant pour le Budget Principal que pour les 9 Budgets Annexes.

La délibération que vous avez sous les yeux a été remise sur table pour un problème de forme touchant à la conclusion du tableau du total consolidé où ce n'est pas un besoin de financement cumulé pour les sections d'investissement qui doit apparaître, mais bien un excédent de 1 208 014,21 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas à me retirer pour le vote puisque ce n'est pas un Compte Administratif établi sous ma responsabilité. Je ne me retire donc pas et je vous fais voter sur ces Comptes Administratifs.

D'abord, y a-t-il des questions sur ces Comptes Administratifs ? Pas de questions. Je vais donc procéder au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

C'est M. POULHES encore qui nous présente les affectations de résultats.

DÉLIBÉRATION N° 3 : FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2019 **Rapporteur : M. Christian POULHES**

M. POULHES.- Pour faire suite aux explications que j'ai essayé de vous donner le plus clairement possible concernant les écarts, il convient donc de rectifier les affectations auxquelles nous avons procédé le 3 février par la délibération n° 2020-019 selon les valeurs ci-après, et de fixer de la manière suivante leur affectation dans les budgets 2020 :

Pour le Budget Principal :

Le résultat d'investissement rectifié s'établit bien à – 73 708,41 €.

Le résultat de fonctionnement rectifié s'établit à 2 894 392,57 €, soit un progrès de 913,82 € comme je l'ai rappelé.

L'affectation au financement de la section d'investissement est à hauteur de 1 700 000 €.

La reprise en report à nouveau est de 1 194 392,57 €.

Voilà pour le Budget Principal.

Pour le Budget d'Assainissement :

Le résultat de fonctionnement rectifié, en légère diminution de 196,12 €, s'établit à 886 721,14 €.

L'affectation au financement de la section d'investissement est à hauteur de 400 000 €.

La reprise en report à nouveau est de 486 721,14 €.

Pour le Budget TDMA :

Le résultat de fonctionnement rectifié est en augmentation de 286,80 € et est porté à 216 113,29 €.

Il n'y a pas d'affectation au financement de la section d'investissement.

La reprise en report à nouveau est réalisée pour 216 113,29 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà donc la proposition d'affectation des résultats. Y a-t-il des questions sur cette délibération très technique ? Pas de questions. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons aller dans une délibération plus douloureuse puisqu'il s'agit de la décision modificative 2020/01 qui prend en compte un certain nombre de conséquences, notamment de baisses de recettes, liées à l'épidémie de Covid-19.

M. POULHES.- Et d'inscriptions de dépenses à caractère exceptionnel dans la période.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULHES, vous pouvez nous présenter cette décision modificative.

DÉLIBÉRATION N° 5 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2020/01

Rapporteur : M. Christian POULHES

(Présentation d'un document sur écran)

M. POULHES.- Pour essayer de résumer, de synthétiser et de ne pas lire in extenso la délibération, un tableau va s'afficher à l'écran. Il présente dans la colonne centrale la variation budgétaire équilibrée en recettes et dépenses, que vous avez en annexe, pour tous nos budgets.

Pour le Budget Principal, les deux sections sont affectées puisqu'il y a une progression du budget de fonctionnement de 204 513,82 €, qui englobe le résultat corrigé du Compte Administratif 2019 que nous venons d'adopter.

La bonne nouvelle, ce sont les ajustements qui font suite aux modifications reçues de l'Etat des dotations et de la fiscalité pour 292 600 € supplémentaires.

Par contre, en négatif, sont constatées :

- les baisses de loyers ;
- en dépenses exceptionnelles, les achats de matériels Covid ;
- des augmentations de contributions aux Budgets annexes des Campings et du Centre Aquatique pour pallier le déficit d'exploitation supplémentaire attendu sur ces deux budgets annexes ;
- et également bien entendu la prime Covid qui sera versée ou qui l'a été peut-être aux agents sur ce budget.

L'investissement, lui, progresse de 452 000 €.

Il intègre le résultat du Compte Administratif 2019 que nous venons de voter.

La mesure peut-être la plus importante, c'est le soutien aux entreprises avec un fond de soutien pouvant aller jusqu'à 350 000 €, sous forme de subventions ou de prêts, qui vient épauler l'effort de la Région.

Par ailleurs, une somme est inscrite pour traiter les études qui concernent les eaux pluviales urbaines qui font partie des transferts envisagés à échéance de cette année, qui sont en cours d'étude.

Voilà pour le Budget Principal.

Pour le Budget de l'Eau, seule la section de fonctionnement est touchée. Elle progresse en dépenses et recettes de 140 000 €.

Nous avons :

- là, également la prime Covid pour les agents concernés par ce budget ;
- les achats de matériels d'hygiène, dont ceux qui ont été réalisés de manière groupée et dont certains seront refacturés à nos collectivités, je pense aux masques réutilisables par exemple que certaines collectivités avaient commandés.

Le Budget d'Assainissement prend en considération tout d'abord sur la section de fonctionnement une somme de – 196,92 €. C'est le résultat du Compte Administratif 2019 qui est intégré.

D'autre part, nous avons la prime Covid pour les agents.

Il n'y a pas d'autres postes de variation.

Le Budget du TDMA est impacté sur les deux sections.

Il est touché en fonctionnement pour – 70 713,20 €.

Ainsi, la section de fonctionnement intègre :

- le résultat du Compte Administratif 2019 ;
- la prime Covid aux agents ;
- les ajustements en baisse des volumes de collecte et donc des coûts de traitement ;
- les recettes des déchetteries et les redevances spéciales qui sont également en baisse
- par contre, nouvelle plutôt positive, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures

Ménagères est majoré pour 29 000 €, suite à la modification des taxes 2020 par les services fiscaux.

En investissement, il y a une progression de 5 597,47 €, qui prend en compte :
 - un avenant de 204 000 € pour l'exécution du chantier de l'Yser,
 - la reprise des résultats du SMOCE pour une hauteur de 45 000 € environ.

Pour le Budget du PLIE, l'évolution est neutre.

Le Budget des Campings est réduit en fonctionnement de 20 000 €.

Il y a un ajustement pour :

- permettre le versement de la prime Covid aux agents,
- intégrer la baisse du chiffre d'affaires.

La dépense est en diminution sur les emplois contractuels.

Nous enregistrons également la participation supplémentaire de la contribution du Budget Principal.

Le Budget des Transports est touché dans sa section de fonctionnement à hauteur de – 410 000 €.

Là, ce sont les recettes d'exploitation qui sont en baisse.

Nous avons également une anticipation de l'évolution du Versement de Transport qui, lui-même, connaîtra une baisse liée notamment aux mesures de chômage partiel.

Il y a eu aussi des ajustements qui touchent au fait que les bus ne roulaient pas, et donc il y a eu des dépenses en moins. Mais, nous avons une dépense en plus qui correspond au remboursement qui a été exécuté en direction des abonnés.

En investissement, dans ce budget, c'est une progression de 800 €, qui correspond à un ajustement technique et non significatif.

Le Budget de l'Aéroport est affecté dans sa section de fonctionnement pour – 140 000 €.

Les ajustements budgétaires permettent :

- le versement de la prime Covid aux agents,
- la prise en charge d'une partie des salaires par l'assurance chômage.

Par ailleurs, il y a la perte de toutes les recettes liées à l'exploitation durant le confinement.

Le Budget du Centre Aquatique est touché dans sa section de fonctionnement pour la somme de – 27 000 €.

Là, les ajustements intègrent :

- le versement de la prime Covid aux agents,
- la perte de chiffre d'affaires pour 115 000 €,
- la contribution du Budget Principal qui est augmentée.

En consolidé, tous nos budgets progressent en équilibre de 135 001,17 €.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il y a, dans cette décision modificative, l'incidence du Covid, mais il y a aussi la reprise du résultat 2019 qui fausse un peu le solde, qui l'améliore sensiblement. Y a-t-il des questions ? Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

Mme LACHAIZE.- Monsieur le Président, ma question n'est pas du tout polémique. Je voulais avoir une information pour savoir si au niveau du Bureau Communautaire vous avez travaillé sur le dégrèvement de la CFE parce que, comme vous devez le savoir, et notamment professionnellement parlant, cette CFE peut être dégrévée sur beaucoup de secteurs, notamment la restauration, l'hôtellerie, la culture, le transport aérien et le tourisme.

Alors je sais que cela aura un coût, mais je voulais savoir si, d'abord, vous y avez travaillé, si

vous l'avez étudié, d'autant que la date limite est le 31 juillet pour prendre une décision.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons pas, pour l'instant, travaillé là-dessus. Très sincèrement, nous n'avons pas étudié cette demande. Nous l'avons reçue notamment par l'UMIH la semaine dernière, et c'est un peu court pour faire un chiffrage. Cet après-midi, j'ai demandé à Serge DESTANNES de regarder quel pourrait être l'impact d'une décision de ce type, sachant que, d'ici le 31 juillet, c'est très court, et que, par rapport au relevé que nous avons pu faire sur le secteur économique concerné, si j'ai bien compris la conclusion, nous constatons que nous avons beaucoup d'établissements qui sont à la contribution minimale, basée sur le chiffre d'affaires. Globalement, c'est à vérifier, je le fais sommairement parce que nous l'avons simplement regardé cet après-midi, si j'ai bien compris le mécanisme, un grand nombre d'établissements ont une CFE qui se calcule en fonction du chiffre d'affaires, et donc l'impact Covid fait que, mécaniquement, ils vont baisser puisque la base forfaitaire est proportionnelle au chiffre d'affaires. Nous devons le regarder de près pour voir quel est l'impact réel. Si le chiffre d'affaires baisse, la CFE, elle-même, baisse puisqu'on va descendre au niveau des tranches.

Après, il faut regarder ce qu'il peut en être sur les autres établissements qui, eux, sont en valeur locative et qui ont les plus gros chiffres d'affaires.

Mme LACHAIZE.- Oui, vous allez le regarder, mais d'ici demain soir cela va être un peu juste pour le voter.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sûr. Par contre, il y a deux types de mesures :

- il y a des mesures immédiates d'effet Covid

- et puis, il y a peut-être des mesures que nous pourrions prendre ultérieurement.

Mais nous ne pouvons pas décider là. Cet après-midi, nous avons essayé de regarder cela pour avoir un chiffrage, et c'est quand même très sommaire. Nous ne pouvons pas comme cela, au doigt mouillé, prendre une délibération de ce type-là.

Mme LACHAIZE.- C'est un peu dommage. Nous connaissons la crise économique que traversent nos entreprises, notamment toutes celles de la CABA. Aujourd'hui, les aides de la Région sont importantes et significatives. Le prêt à taux zéro, c'est bien, mais il faut le rembourser. Nous ne savons pas ce que seront les trésoreries des entreprises sur le dernier trimestre 2020. Nous pouvons être très, très inquiets de ce qui va se passer, et je ne parle pas de deuxième vague. Juste la première vague a suffi à mettre à mal beaucoup de trésoreries d'entreprises, et je ne voudrais pas que demain nous ayons des entreprises qui ferment parce que nous n'avons pas pris les mesures nécessaires et parce que nous n'y avons pas travaillé en amont, sachant que c'est passé, de mémoire, fin juin à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est vrai que l'assemblée communautaire a été installée le 16 juillet et que le premier Bureau Communautaire était lundi dernier. Il est donc difficile, en très peu de temps, de faire des simulations pour savoir si la décision que nous prenons est pertinente. Pour mémoire, quand même, pour les entreprises qui ne dépassent pas un certain chiffre d'affaires, selon le relevé que nous avons, mais je dis cela avec beaucoup de prudence parce que nous n'avons fait qu'un relevé, c'est une CFE en valeur minimale qui doit être de 800 €. Pour beaucoup d'établissements, pour lesquels la CFE est calculée en fonction du chiffre d'affaires, cela va être très minime. Même si on divise par 2, cela fera 400 €. Ce n'est pas rien, je ne dis pas le contraire. Mais par rapport, par exemple, à la prime qui va être versée aux établissements touristiques qui va de 500 à 5 000 € par le biais des aides versées par la Communauté d'Agglomération à la Région et qui permettent d'abonder les aides, l'effet est certainement plus fort. Mais il y a d'autres établissements où la CFE est calculée sur la valeur locative, et là ce serait beaucoup plus significatif. Mais je ne peux pas vous répondre plus précisément parce que, même pour la délibération qui va être votée ce soir à Saint-Flour, ce n'est peut-être qu'une valeur forfaitaire. Je ne voudrais donc pas trop m'avancer parce que, si c'est 200 €, ce n'est pas à la hauteur du problème. Si c'est un abattement significatif, c'est peut-être beaucoup plus important. Je ne peux pas répondre.

Je vous donne les informations que j'ai eues aujourd'hui sur cette valeur locative. Après, il y a peut-être d'autres mécanismes qui permettront de compenser si on considère que c'est utile.

Il n'empêche que la CFE calculée sur le chiffre d'affaires tiendra compte de la baisse Covid par effet mécanique, mais pas par une exonération.

Y a-t-il d'autres questions sur la CFE ou sur d'autres points de cette décision modificative ? Sur la CFE, c'est un peu technique et il est vrai que nous n'avons pas d'informations précises. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette décision modificative au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 9 : FINANCES – ZAC DE LA SABLIERE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération concernant la ZAC de la Sablière. Cette délibération est une délibération non pas de présentation du projet de la Sablière. Cela m'a été demandé lors du Bureau Communautaire, mais M. BIRADE viendra devant notre assemblée en septembre et nous présentera l'ensemble de l'opération avec tous les investissements, avec les marques qui sont présentes et nous fera un état des lieux exhaustif des engagements pris par les entreprises sur le site lui-même.

Là, c'est donc une présentation plus allégée que je vais faire parce qu'en réalité c'est uniquement l'approbation du compte rendu à la collectivité dressé par la SEBA 15 prenant en compte les travaux et les aménagements qui ont été réalisés sur site, en intégrant aussi le prix de cession et la rémunération de l'aménageur.

Nous avons prévu la projection de quelques slides pour présenter l'opération globale, mais vous n'aurez pas les marques là puisque M. BIRADE viendra en parler directement et viendra nous présenter tout cela soit à un Bureau, soit à un Conseil Communautaire.

Pour mémoire, là vous avez une photo du centre commercial de la Sablière qui montre les travaux. Ce centre commercial représente une surface de 25 000 m².

L'hypermarché lui-même, Carrefour, fait 6 000 m². Il comporte une galerie marchande de 20 boutiques au maximum. Je sais que, là aussi, la procédure est en cours et que nous avons un nombre beaucoup plus conséquent de candidatures que d'espaces disponibles.

Par ailleurs, il y a une quinzaine de surfaces moyennes, dont un centre auto, une station-service et une enseigne de restauration rapide qui sont sur le site.

Le slide suivant présente l'opération elle-même avec la livraison de la phase 1. Notre collègue, Isabelle LANTUÉJOUL, a fait, ce matin, la réception des travaux qui portaient sur les deux giratoires de la ZAC et un accès au restaurant McDonald's. Il y a donc eu aujourd'hui même la livraison de cette partie de travaux.

Le reste des travaux (voirie nord-sud et bassin de rétention) est à livrer d'ici la fin de l'année 2020.

Là, vous avez quelques photos du site lui-même.

Ici, vous voyez le giratoire depuis la RN 122.

Là, vous repérez l'élévation moyenne des surfaces avec les différents travaux qui ont été réalisés.

Là, c'est la zone d'accès à la ZAC entre les deux giratoires.

Vous avez, pour mémoire, les perspectives qui nous ont été faites par l'aménageur avec une représentation qui n'est certes pas contractuelle, mais qui évoque les conséquences du permis de construire qui a été déposé. Cela donne une idée de ce que sera le site. Vous pouvez voir comment se présentent à la fois Carrefour, la galerie commerciale, le parking et l'emplacement sur le site.

Sur la série des livraisons, le restaurant McDonald's ouvrira fin août/début septembre.

L'ouverture du centre commercial dans sa globalité est prévue pour la mi-mai 2021.

C'est une présentation rapide de l'opération elle-même.

Ensuite, vous avez un compte rendu d'activités qui est dans le dossier des délibérations qui vous a été remis.

Ce compte rendu d'activités retrace l'ensemble des mouvements financiers depuis la création de la ZAC. Je pense que le début de ce compte rendu d'activités, suivi par la SEBA 15, en sachant que c'est une comptabilité autonome de l'opération, doit remonter au moins à 2006.

Il y a eu l'acquisition des terrains.

Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que les travaux qui étaient budgétés dans ce CRAC de 2006 se sont élevés à 3,3 M€. Ils étaient précédemment inscrits pour 2,6 M€ ; c'était l'évaluation qui avait été faite au départ de la mission de la SEBA 15. En réalité, comme le projet a duré beaucoup plus longtemps, les travaux ont augmenté, les coûts de portage ont augmenté. Globalement, ces travaux concernent essentiellement la voirie puisque nous avons vu que ce sont notamment des travaux sur la voirie et les deux ronds-points qui ont été créés et qui correspondent à une voirie intercommunale ; c'est de la voirie de zone commerciale, cela rentre dans la compétence de la CABA.

Ce surcoût des travaux fait que cette opération s'élève à ce jour à peu près à 3,3 M€ de travaux. Nous sommes donc passés de 2,6 ou 2,7 M€ d'évaluation à 3,3 M€. Il y a eu des coûts de portage qui ont été augmentés à peu près de 100 000 € puisque l'opération a duré une dizaine d'années supplémentaires par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

De fait, nous avons un écart, entre l'estimatif du compte rendu d'activités initial de 2006 et les chiffres définitifs tels que nous avons pu les arrêter suite aux travaux et à la réception aujourd'hui du chantier, d'à peu près 600 000 € ou 700 000 € qui ont été financés par la Communauté d'Agglomération sur une ligne de trésorerie et que nous vous proposons d'intégrer à l'opération pour assurer l'équilibre définitif de l'opération.

Voilà ce que je peux dire sur ce compte rendu d'activités.

Globalement, sur les 600 000 € de travaux, l'explication provient de la différence entre l'évaluation de 2006 et le solde définitif des travaux tels qu'ils ont été réalisés en 2020.

Deuxièmement, la rémunération de la SEBA 15, compte tenu de la durée de l'opération, a augmenté de 80 000 €.

Par ailleurs, il y a eu 25 000 € supplémentaires de taxe foncière puisque la durée du chantier a imposé finalement le paiement d'une taxe foncière sur une durée plus longue que ce que le CRAC initial, conçu en 2006, avait prévu.

Voilà ce que je peux dire sur cette opération. Y a-t-il des questions sur ce compte rendu d'activité de la SEBA 15, mais qui agissait pour le compte de la CABA ? Non, pas de questions particulières. Je vais donc mettre ce compte rendu au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC DANS DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 16 qui concerne la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération dans divers organismes extérieurs. Nous pouvons passer globalement toutes ces désignations.

Toutes ces désignations ont été vues en Bureau Communautaire. Généralement, les maires ont été informés et ont pu faire le lien avec leurs élus.

Pour Accent Jeunes, nous pouvons désigner deux membres pour siéger au Conseil d'Administration. Nous vous proposons de désigner :

- Angélique MARTINS
- Michel COSNIER.

Pour l'ADEPA (Association pour le Développement du Pays d'Aurillac), nous avons 9 représentants. Nous vous proposons de désigner :

- Isabelle LANTUÉJOUL
- Frédéric GODBARGE
- Christophe PESTRINAUX
- Jean-Luc DONEYS
- Pierre MATHONIER
- Christian POULHES
- Jean-Luc LENTIER
- Michel COSNIER
- Magali MAUREL.

Pour l'AFAPCA (Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés), il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- Hubert BONHOMMET.

Sur l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires », il vous est proposé de désigner :

- pour siéger à l'Assemblée Générale : Stéphane FRÉCHOU
- pour siéger au Conseil d'Administration : Alain COUDON.

Pour l'Association « ÉCLAT », il vous est proposé de désigner :

- pour siéger au Conseil d'Administration : Pierre MATHONIER ou sa représentante, Magali MAUREL
- pour siéger à l'Assemblée Générale : Pierre MATHONIER, Magali MAUREL et Patricia BENITO.

Pour l'Association « Habitat Jeunes Cantal », il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Angélique MARTINS
- En suppléant : Jean-Luc TOURLAN.

Pour l'Association « Maison des Volcans » – CPIE de Haute Auvergne, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- Stéphane FRÉCHOU
- Yves ALEXANDRE
- Jean-Luc LENTIER
- Philippe MARIOU.

Pour l'Association Club des Utilisateurs du Système Tobias et Orphée (C.U.T.O.), il vous est

proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :
- Magali MAUREL.

Pour l'Association d'Insertion Oxygène, il vous est proposé de désigner :
- Stéphane FRÉCHOU
- Hubert BONHOMMET.

Pour l'Association Énergie 15, il vous est proposé de désigner :
- Stéphane FRÉCHOU.

Pour l'Association « Les Jardins de Laroquevieille », il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :
- Jean-Louis PRAX
- Stéphane FRÉCHOU
- Philippe MARIOU.

Pour l'Association des Ludothèques Françaises, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :
- Magali MAUREL.

Pour l'Association des Maires du Cantal, il vous est proposé de désigner :
- Pierre MATHONIER
- Bernadette GINEZ.

Pour l'Association pour la Mesure de la Pollution Atmosphérique de l'Auvergne (ATMO Auvergne), il vous est proposé de désigner :
- Stéphane FRÉCHOU.

Pour l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque, il vous est proposé de désigner :
- Magali MAUREL.

Pour Cantal Habitat, il vous est proposé de désigner :
- Angélique MARTINS.
C'est une proposition puisque ce sera soumis à la décision du Conseil Départemental.

Pour le Centre Social ALC Hélitas, il vous est proposé de désigner :
- Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC.

Pour le Centre Social de Marmiers, il vous est proposé de désigner :
- Angélique MARTINS.

Pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, il vous est proposé de désigner :
- Christian POULHES.

Pour le Collectif Démographie du Cantal – Plan départemental de reconquête démographique, il vous est proposé de désigner pour siéger au Comité de Pilotage :
- En titulaire : Pierre MATHONIER
- En suppléant : Christian POULHES.

Pour le Collège Jeanne de la Treilhe, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :
- En titulaire : Nathalie GARDES
- En suppléant : Jean-François BARRIER.

Pour le Collège Jules Ferry, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- En titulaire : Evelyne LADRAS
- En suppléant : Charly DELAMAIDE

Pour le Collège de la Jordanne, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- En titulaire : Angélique MARTINS
- En suppléante : Cécile GANE.

Pour le Collège de la Ponétie, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- En titulaire : Julien VIDALINC
- En suppléante : Christelle CHASTEL.

Pour le Comité de Gestion de l'Aérodrome d'Aurillac Tronquières, il vous est proposé de désigner :

- En titulaires : Isabelle LANTUÉJOUL, Pierre MATHONIER et Christian POULHES
- En suppléants : Sébastien PRAT, Yves ALEXANDRE et Magali MAUREL.

Pour le Comité de Pilotage des Sites Natura 2000 « Massif Cantalien » et « Monts et Plomb du Cantal », il vous est proposé de désigner :

- Yves ALEXANDRE.

Pour le Comité de Programmation Leader, il vous est proposé de désigner :

- En titulaires : Nathalie GARDES, Charly DELAMAIDE, Gérard PRADAL, Jean-Pierre PICARD, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE
- En suppléants : Maryline MONTEILLET, Patricia BENITO, Bernadette GINEZ, Yves Alexandre.

Pour le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, au titre du premier collège « Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements », il vous est proposé de désigner :

- Angélique MARTINS (représentant M. le Président)

Pour le Comité Régional des Transports, il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Sébastien PRAT
- En suppléant : Jean-François BARRIER.

Pour le Comité de Suivi du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, il vous est proposé de désigner :

- 1 représentant du Président : Aurélie DEMOULIN.

Pour la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Auvergne-Rhône-Alpes, il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Stéphane FRÉCHOU
- En suppléant : Louis ESTÈVES.

Pour la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) – Sous-commission spécialisée pour l'accessibilité des personnes handicapées, il vous est proposé de désigner :

- En titulaires : Sébastien PRAT et Dominique POULAIN
- En suppléants : Jean-François BARRIER et Sandra NUGOU.

Pour la Commission Consultative Paritaire issue de la loi relative à la transition énergétique

pour la croissance verte, il vous est proposé de désigner deux représentants :

- Stéphane FRÉCHOU
- Christian FRICOT.

Pour la Commission de Médiation du Cantal (DALO), il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Angélique MARTINS
- En suppléante : Aurélie DEMOULIN.

Pour la Commission de Suivi de Site (Installations classées), il vous est proposé de désigner :

- En titulaires : Stéphane FRÉCHOU et Isabelle LANTUÉJOUL
- En suppléants : Yves ALEXANDRE et Philippe MARIOU.

Pour la Commission Départementale des Risques Majeurs, il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Alain COUDON
- En suppléant : Jean-Louis VIDAL.

Pour la Commission Départementale et Régionale des Transports, il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Sébastien PRAT
- En suppléant : Jean-François BARRIER.

Pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Pierre MATHONIER
- En suppléant : Alain COUDON.

Pour la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, il vous est proposé de désigner :

- En titulaires : Pierre MATHONIER et Christian POULHES
- Au titre de la liste complémentaire : Magali MAUREL.

Pour la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (Collège des Collectivités Territoriales), il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Sébastien PRAT
- En suppléante : Sandra NUGOU.

Pour la Commission Mixte Communauté d'Agglomération/Conseil Régional pour les Transports Urbains, il vous est proposé de désigner :

- En titulaires : Sébastien PRAT, Jean-François BARRIER et Pierre MATHONIER
- En suppléants : Jean-Luc LENTIER, Stéphane FRÉCHOU et Jean-François RODIER.

Pour la Commission Territoriale SAFER (Via l'AMF), il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Jean-Louis VIDAL
- En suppléant : Frédéric GODBARGE.

Pour la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT), il vous est proposé de désigner :

- Christian POULHES.

Pour le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Sébastien PRAT
- En suppléant : Michel COSNIER.

Pour le Conseil d'Orientation Stratégique de Clermont Université, il vous est proposé de

désigner :

- Pierre MATHONIER ou Véronique VISY

Pour le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Aurillac, il vous est proposé de désigner :

- Christian POULHES
- Bernard BERTHELIER.

Pour l'EREA, il vous est proposé de désigner pour siéger Conseil d'Administration :

- En titulaire : Hubert BONHOMMET
- En suppléant : Jean-Louis VIDAL.

Pour le Groupe de Travail Aménagement Scolaire du territoire cantalien (Via l'AMF), il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Jean-Luc LENTIER
- En suppléante : Claudine FLEY.

Pour le Groupement des Autorités Responsables de Transport, il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Sébastien PRAT
- En suppléant : Jean-François BARRIER.

Pour Initiative Cantal, il vous est proposé de désigner :

- Au titre du collègue fondateur du Conseil d'Administration : Pierre MATHONIER.

Pour le L.E.G.T. Jean Monnet et Jean Mermoz, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- En titulaire : Philippe MAURS
- En suppléant : Jean-François BARRIER.

Pour le L.E.P. Raymond Cortat, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- En titulaire : Nathalie GARDES
- En suppléant : Charly DELAMAIDE.

Pour le Lycée Émile Duclaux, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- En titulaire : Jean-François BARRIER
- En suppléant : Bernard BERTHELIER.

Pour la Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- Thierry CRUEGHE
- Pierre MATHONIER
- Hubert BONHOMMET
- Isabelle LANTUÉJOUL
- Gérard PRADAL
- Angélique MARTINS.

Pour le Pôle Fromager AOP Massif Central, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration (Collège des collectivités territoriales) :

- Jean-Luc DONEYS ou Pierre MATHONIER ou Magali MAUREL.

Pour le Pôle de Recherche Enseignement Supérieur Clermont Université (PRES), il vous est

proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :
- Pierre MATHONIER ou Véronique VISY.

Pour la Régie « Auvergne Numérique », il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- En titulaire : Nathalie GARDES
- En suppléant : Michel BAISSAC.

Pour la SA HLM Interrégionale Polygone, il vous est proposé de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- Alain COUDON.

Pour SOLIHA Cantal, il vous est proposé de désigner :

- En titulaire : Alain COUDON
- En suppléant : Jean-Louis VIDAL.

C'était un peu long, je suis désolé.

Y a-t-il des questions sur ces désignations ? Non. Je mets donc ces représentations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 17 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – EPIC « OFFICE DE TOURISME » – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA CABA AU SEIN DU COMITÉ DE DIRECTION

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n° 17 qui concerne la désignation de nos représentants à l'EPIC « Office de Tourisme ».

Sur l'EPIC « Office de Tourisme », nous vous proposons de désigner :

En titulaires :

- Magali MAUREL
- Maryline MONTEILLET
- Jean-François RODIER
- Jean-Michel FAUBLADIER
- Philippe MAURS
- Thierry CRUEGHE
- Pierre MATHONIER
- Philippe FABRE
- Jean-Luc LENTIER

En suppléants :

- Nathalie GARDES
- Michel COSNIER
- Jean-Antoine MOINS
- Christelle CHASTEL
- Yves ALEXANDRE
- Jean-Louis PRAX
- Isabelle LANTUÉJOUL
- Christian POULHES
- Ginette APCHIN.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons examiné l'ensemble des délibérations.

Ce Conseil Communautaire est terminé. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Nous aurons un Bureau Communautaire qui est prévu le 24 août.

Bonnes vacances à ceux qui en ont et bon courage aux autres.

Nous aurons un Conseil Communautaire le 1^{er} octobre.

(La séance est levée à 21 h 20)
